



## LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE

- **VU** le Code de l'Education ;
- **VU** le décret modifié n°2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master ;
- **VU** la circulaire n° 2000-033 du 1er mars 2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur ;
- **VU** le règlement général des études applicable pour l'année universitaire 2023-2024 ;
- **SUR** la proposition de constitution de jurys en date du 10 novembre 2023 de Monsieur le Doyen de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines ;

Affaire suivie par :  
DE/VL/LU/N°539/2023/DE

## ARRETE

**ARTICLE 1** - Les jurys des **Masters**, pour l'année universitaire 2023-2024, sont composés ainsi qu'il suit :

### Sciences sociales - Géographie : Développement Alternatif des Territoires – Ressources et Justice Environnementales

#### Master 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années

	Membres titulaires	Suppléants
Président	Christophe BEAURAIN, PR	Philippe ALLEE, PR
Vice-Président	Greta TOMMASI, MCF	Frédéric RICHARD, MCF
Membre	Julien DELLIER, MCF	Edwige GARNIER, MCF

### Sciences sociales - Valorisation du Patrimoine et Développement Territorial

#### Master 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années

	Membres titulaires	Suppléants
Président	Edwige GARNIER, MCF	Christophe BEAURAIN, PR
Vice-Président	Greta TOMMASI, MCF	Gabrielle SAUMON, PRAG
Membre	Julien DELLIER, MCF	Frédéric RICHARD, MCF

### Sciences sociales - Histoire : Pouvoirs, sociétés, territoires

#### Master 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années

	Membres titulaires	Suppléants
Président	Christophe BEAURAIN, PR	Philippe ALLEE, PR
Vice-Président	Vincent COUSSEAU, MCF	Anne MASSONI, PR
Membre	Soazig VILLERBU, PR	Albrecht BURKARDT, PR

### Sciences sociales – Sociologie : enquêtes et documentaires

#### Master 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années

	Membres titulaires	Suppléants
Président	Christophe BEAURAIN, PR	Philippe ALLEE, PR
Vice-Président	Olivier MASCLET, PR	Choukri BEN AYED, PR
Membre	Pierig HUMEAU, MCF	Marie-Hélène LECHIEN, MCF

### Sciences de l'Education : Diversités, Education, Francophonies

#### Master 1<sup>ère</sup> année

	Membres titulaires	Suppléants
Président	Maryan LEMOINE, MCF	Catherine GUENIN, PRAG
Vice-Président	David AUTHIER, MCF	Antoine AGRAZ, MCF
Membre	Patricia ALONSO, PR	Marie-Hélène JACQUES, PR

### **Master 2<sup>ème</sup> année**

	Membres titulaires	Suppléants
Président	Patricia ALONSO, PR	David AUTHIER, MCF
Vice-Président	Marie-Hélène JACQUES, PR	Maryan LEMOINE, MCF
Membre	Antoine AGRAZ, MCF	Valentina CRISPI-VERDE, MCF

### **Arts, lettres et civilisations - Fabrique de la Littérature (FABLI)**

#### **Master 1<sup>ère</sup> année**

	Membres titulaires	Suppléants
Président	Vivien BESSIERES, MCF	Antoinette GIMARET, MCF
Vice-Président	Chloé OUAKED, MCF	Thibault CATEL, MCF
Membre	Jacques MIGOZZI, PR	Yves LIEBERT, PR

#### **Master 2<sup>ème</sup> année**

	Membres titulaires	Suppléants
Président	Vivien BESSIERES, MCF	Antoinette GIMARET, MCF
Vice-Président	Chloé OUAKED, MCF	Thibault CATEL, MCF
Membre	Yves LIEBERT, PR	Jacques MIGOZZI, PR

### **Arts, lettres et civilisations - Création Contemporaine et Industries Culturelles**

#### **Master 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années**

	Membres titulaires	Suppléants
Président	Chloé OUAKED, MCF	Jacques MIGOZZI, PR
Vice-Président	François COADOU, PR ENSA	Indiana COLLET-BARQUERO, CC ENSA
Membre	Bertrand WESTPHAL, PR	Till KUHNLE, PR

### **Culture et Communication – Sémiotique de la Société de Communication : stratégies, alternatives et transitions**

#### **Master 1<sup>ère</sup> année**

	Membres titulaires	Suppléants
Président	Valeria DE LUCA, MCF	Nicolas COUEGNAS, PR
Vice-Président	Sophie ANQUETIL, MCF	Nicole PIGNIER, PR
Membre	Didier TSALA-EFFA, PR	François LAURENT, MCF

#### **Master 2<sup>ème</sup> année**

	Membres titulaires	Suppléants
Président	Valeria DE LUCA, MCF	Didier TSALA-EFFA, PR
Vice-Président	Sophie ANQUETIL, MCF	Nicolas COUEGNAS, PR
Membre	Nicole PIGNIER, PR	François LAURENT, MCF

### **Culture et Communication – Codux – Co-design et expérience utilisateur pour interfaces numériques sensorielles**

#### **Master 1<sup>ère</sup> année**

	Membres titulaires	Suppléants
Président	Sylvie LORENZO, MCF	Gervais MORIN, MCF
Vice-Président	Christian CHUNG, CC	Caroline BRUN, CC
Membre	Sophie ANQUETIL, MCF	Nicolas COUEGNAS, PR

### **Métiers du Livre et de l'Édition - Édition**

#### **Master 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années**

	Membres titulaires	Suppléants
Président	Sophie ANQUETIL, MCF	Nicole PIGNIER, PR
Vice-Président	Valeria DE LUCA, MCF	Nicolas COUEGNAS, PR
Membre	Perrine CIRAUD-LANOUE, MCF	Sarah PONZO, PAST

### **Langues et sociétés - Identité et Transferts Culturels Anglais**

#### **Master 1<sup>ère</sup> année**

	Membres titulaires	Suppléants
Président	Georges FOURNIER, PR	Lucie GENAY, MCF
Vice-Président	Olivier POLGE, MCF	Bertrand ROUBY, MCF
Membre	Nathalie MARTINIÈRE, PR	Muriel CUNIN, MCF

**Master 2<sup>ème</sup> année**

	Membres titulaires	Suppléants
Président	Nathalie MARTINIÈRE, PR	Georges FOURNIER, PR
Vice-Président	Cindy SCODELLER-LEFEBVRE, MCF	Saïd OUKED, MCF
Membre	Ramon MARTI-SOLANO, MCF	Benjamin PERRIELLO, PRAG

**Langues et sociétés - Transferts Culturels et Traduction trilingue Espagnol-Anglais-Français****Master 1<sup>ère</sup> année**

	Membres titulaires	Suppléants
Président	Diane BRACCO, PRAG	Cécile BERTIN-ELISABETH, PR
Vice-Président	Georges FOURNIER, PR	Cindy SCODELLER-LEFEBVRE, MCF
Membre	Ramon MARTI-SOLANO, MCF	Philippe COLIN, MCF

**Master 2<sup>ème</sup> année**

	Membres titulaires	Suppléants
Président	Ramon MARTI-SOLANO, MCF	Sonia FOURNET-PEROT, MCF
Vice-Président	Cécile BERTIN-ELISABETH, PR	Bertrand WESTPHAL, PR
Membre	Georges FOURNIER, PR	Cindy SCODELLER-LEFEBVRE, MCF

**Langues et sociétés - Langues Etrangères Appliquées au Management Interculturel****Master 1<sup>ère</sup> année**

	Membres titulaires	Suppléants
Président	Luis FE CANTO, MCF	Vincent LAGARDE, MCF
Vice-Président	Florent GABAUDE, MCF	Olivier POLGE, MCF
Membre	Pascal JABOUILLE, PRCE	Marc VOLPI, PRAG

**Master 2<sup>ème</sup> année**

	Membres titulaires	Suppléants
Président	Bertrand WESTPHAL, PR	Florent GABAUDE, MCF
Vice-Président	Luis FE CANTO, MCF	Vinciane TRANCART, MCF
Membre	Marc VOLPI, PRAG	Pascal JABOUILLE, PRCE

**ARTICLE 2** - La Directrice Générale des Services de l'Université de Limoges et le Doyen de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 13 novembre 2023

**Isabelle KLOCK-FONTANILLE**

Copies délivrées par courriel à :

- M. le Doyen de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines
- Mme la Responsable de la Direction des Etudes



### **Voies et délais de recours**

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision à adresser à :  
M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33 rue François Mitterrand  
BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01
- Soit un recours contentieux porté devant le Tribunal administratif de Limoges dans les deux mois à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé dans un délai de deux mois à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit dans les quatre mois suivant le recours gracieux, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit dans les quatre mois suivant le recours gracieux, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.